

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10114
Numéro SIREN : 819 908 898
Nom ou dénomination : NOVATHERMIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 52401

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R052401

N° GESTION : 2016B10114

N° SIREN : 819908898

DENOMINATION : NOVATHERMIQUE

ADRESSE : 54 Rue Greneta 75002 Paris

DATE D'ACTE : 04-02-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

NOVATHERMIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 54 Rue Greneta, 75002 PARIS
819 908 898 RCS Paris

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 4 FEVRIER 2019**

L'an deux-mille dix-neuf,
Le quatre février,
A 19 heures,

Monsieur David NICOL,
demeurant 146 Boulevard Diderot, 75012 PARIS,

Associé unique de la société NOVATHERMIQUE,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un directeur général,
- Ouverture d'un établissement secondaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de nommer à effet de ce jour aux fonctions de Directeur Général de la Société Monsieur José HENRIQUES BASTOS, né le 28 décembre 1981 à FRESNES, de nationalité française, et demeurant 41 Rue du Général de Gressot 91320 WISSOUS.

Monsieur José HENRIQUES BASTOS a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Monsieur José HENRIQUES BASTOS exercera ses pouvoirs dans les conditions prévues aux statuts, et percevra une rémunération brute de 4 500 euros par mois.

DEUXIEME DÉCISION

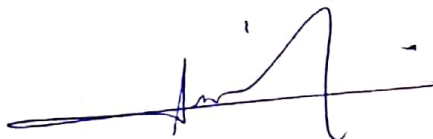
L'associé unique décide d'ouvrir un établissement secondaire au 15 Chemin de Chilly - 91160 CHAMPLAN et ce à compter du 4 février 2019.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

David NICOL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish above it.